



Plan directeur des infrastructures scolaires

—
2021-2026

Plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg (2021-2026)

Le présent Plan directeur des infrastructures scolaires a été adopté par le Conseil communal en séance du 20 septembre 2022.¹

Le Règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg du 30 mai 2018 (ci-après : RSVF) stipule qu'un Plan directeur des infrastructures scolaires est présenté au Conseil général au début de chaque législature (art. 21) et qu'une réactualisation est établie et présentée au Conseil général lors du bilan de mi-législature (art. 22). Le dernier Plan directeur des infrastructures scolaires (2018) avait été adopté par le Conseil communal en séance du 12 février 2019. Il faisait suite au Plan directeur de 2010 mis à jour en 2013. Le rythme souhaité par le Conseil général devrait pouvoir être rattrapé pour la prochaine législature.

Cette planification pose le contexte, dresse la situation actuelle des écoles de la Ville et indique les perspectives à court terme (soit jusqu'en 2026) en fonction de la clause du besoin globale des écoles de la Ville et des statistiques et prévisions actuellement disponibles. Elle esquisse également des perspectives à plus long terme concernant les enjeux de la prochaine législature, tels qu'ils peuvent être anticipés.

Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale (ci-après : EECS) élabore le Plan directeur des infrastructures scolaires en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme et d'architecture (ci-après UA). L'actualisation tous les cinq ans permet de faire coïncider les besoins en infrastructures scolaires avec les grands projets communaux. Des éventuelles nouvelles constructions, des extensions ou des transformations ainsi que des rénovations d'infrastructures scolaires selon le programme STRATUS ont en effet des répercussions sur les investissements d'autres Services de la Ville, notamment ceux des finances et d'urbanisme et d'architecture.

En plus de la planification des écoles primaires, le Plan directeur des infrastructures scolaires traite aussi des accueils extrascolaires ainsi que de manière moins détaillée de l'ensemble des cycles d'orientation. Pour ces derniers, la planification se fait en étroite collaboration avec l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COAHL).

Table des matières

1. Contexte	6
1.1 Organisation des sites scolaires et extrascolaires	6
1.2 Etat des lieux des effectifs scolaires (classes enfantines et primaires)	8
1.3 Etat des lieux de la fréquentation de l’Accueil extrascolaire	11
1.4 Etat des lieux des effectifs scolaires secondaires	12
2. Objectifs stratégiques du conseil communal	13
3. Clause des besoins scolaires (cadre légal)	14
3.1 Définition de la clause des besoins	14
3.2 Outils de planification	15
3.3 Utilisation de la méthode STRATUS	16
4. Analyse site par site	17
4.1 Ecoles primaires et Accueil extrascolaire	17
4.2 Cycles d’orientation	27
5. Résumé des perspectives	29
6. Coordination avec le plan financier 2022-2026	29
7. Conclusion	30

1. Contexte

Le plan directeur des infrastructures scolaires est le principal instrument du Conseil communal pour piloter la planification des infrastructures scolaires. Il énonce une orientation générale permettant de fixer des priorités. Il est coordonné avec la planification politique générale, le programme de législature et le plan financier 2022-2026.

Le Plan directeur permet de renseigner le Conseil général sur :

- 1) la vision globale à court terme portant sur les infrastructures scolaires et accueils extrascolaires de la Ville ;
- 2) les éventuelles nouvelles constructions, les travaux d'extension et de transformation durant la législature ;
- 3) les enjeux à venir en matière d'infrastructures scolaires et extrascolaires.

1.1 Organisation des sites scolaires et extrascolaires

Pour les écoles primaires, la Ville de Fribourg est organisée en sous-cercles scolaires : sept francophones et quatre alémaniques.

Les détails des quartiers et des rues affectés à chaque cercle scolaire peuvent être consultés sur le guichet cartographique du site de la Ville de Fribourg.

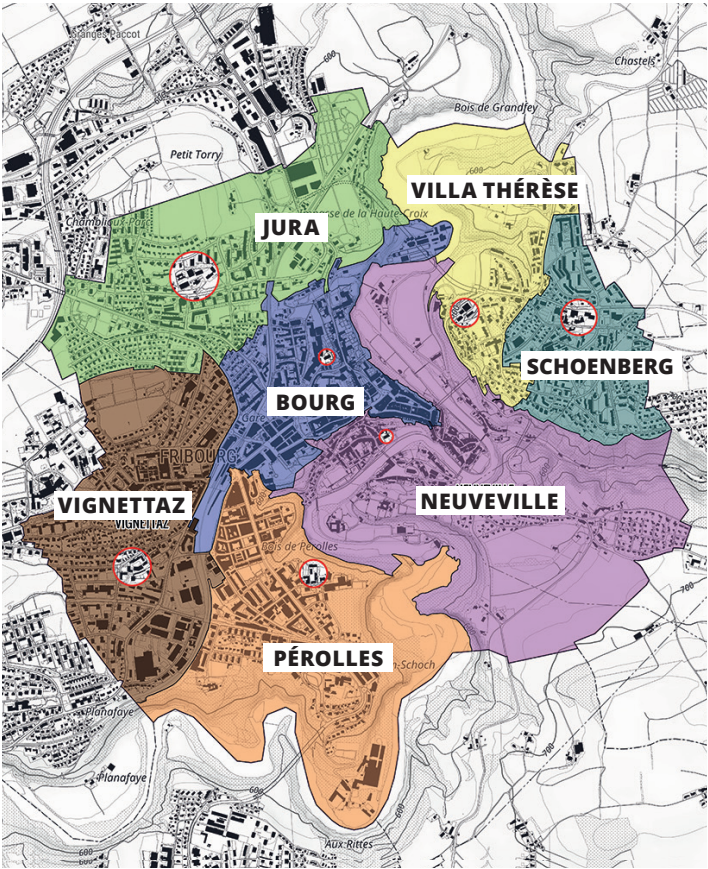
L'Accueil extrascolaire consiste en six lieux d'accueil répartis dans les sous-cercles scolaires du Bourg, de Pérolles, de l'Auge-Neuveville, du Schoenberg, de la Vignettaz et du Jura.

Au secondaire 1, les élèves de la Ville de Fribourg fréquentent quatre cycles d'orientation (ci-après : CO) : le CO du Belluard, le CO de Jolimont, le CO de Pérolles (administré par la COSAHL) et la Deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg (ci-après : DOSF).

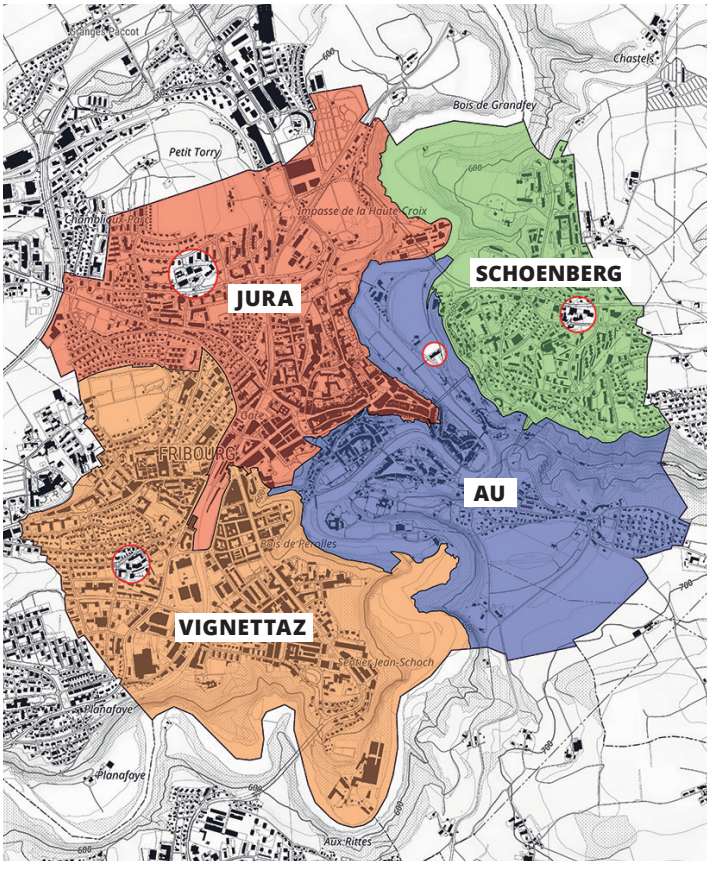


© Thomas Jantschert

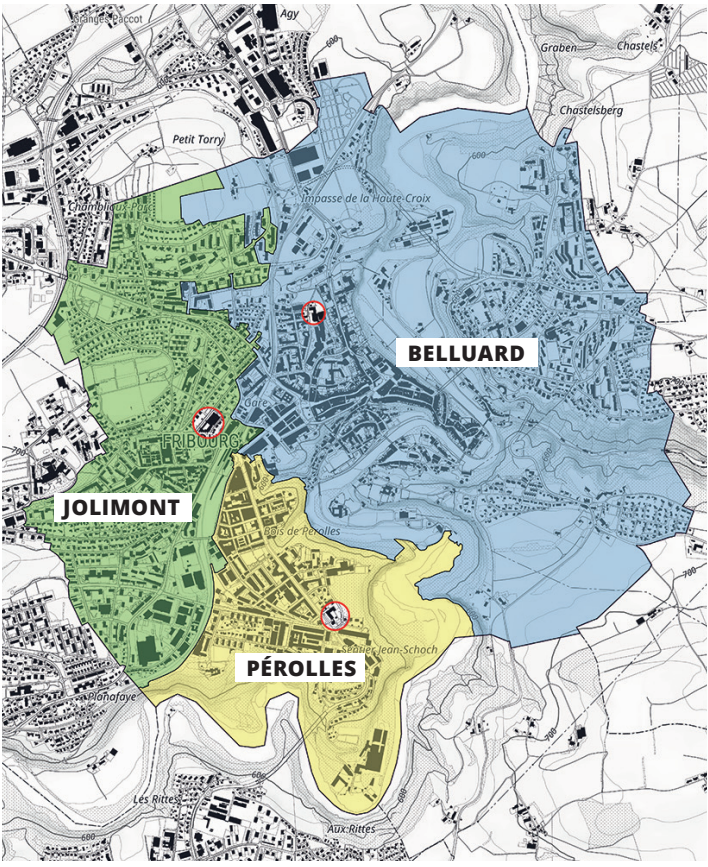
Sous-cercles scolaires primaires francophones



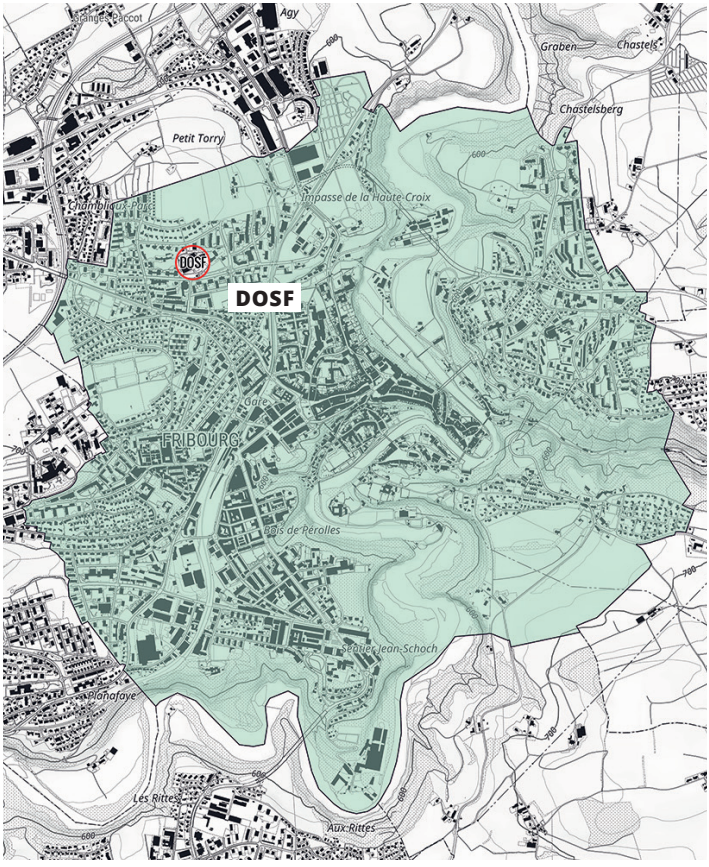
Sous-cercles scolaires primaires germanophones



Sous-cercles scolaires secondaire 1 francophones



Sous-cercles scolaires secondaire 1 germanophones



1.2 Etat des lieux des effectifs scolaires (classes enfantines et primaires)

Evolution des effectifs entre 2016 et 2022

En comparant les effectifs à la date du 15 mai de chaque année², deux tendances distinctes sont à relever.

Effectifs des classes enfantines

On remarque une **stabilité**, voir une décroissance, des effectifs de classes enfantines au niveau du nombre de classes, des effectifs physiques et légaux³. En 2016, la Ville comptait 42 classes enfantines pour 775 élèves (effectifs légaux de 785 élèves) contre 39 classes enfantines pour 720 élèves (effectifs légaux de 756 élèves) en 2022⁴.

Effectifs des classes primaires

A contrario, la Ville a connu une **croissance** du nombre d'élèves primaires physiques et donc légaux entre 2016 et 2022, ce qui se traduit par une forte augmentation du nombre de classes. En effet, entre 2016 et 2022, on constate une augmentation de +10.7 classes primaires pour 1'998 élèves physiques en 2016 à 2'171 en 2022 (+8.65 %). La croissance des effectifs légaux est encore plus importante entre ces deux périodes (+10.97 %).

En comparant les effectifs physiques (enfantines et primaires), la tendance montre une augmentation du nombre d'élèves en Ville de Fribourg. En effet, la Ville comptait 2'629 élèves en 2013 (année de l'introduction de la seconde année d'école infantine), 2'773 élèves en 2016 et 2'891 élèves en 2022. Entre 2013 et 2022, la Ville a connu une **augmentation de 9.97 % sur 10 ans et une augmentation annuelle moyenne de 0.95 %**.

L'augmentation des effectifs entre l'enfantine et le primaire pourrait résulter, par exemple, d'arrivées en Ville de familles avec des enfants en âge de scolarité primaire.

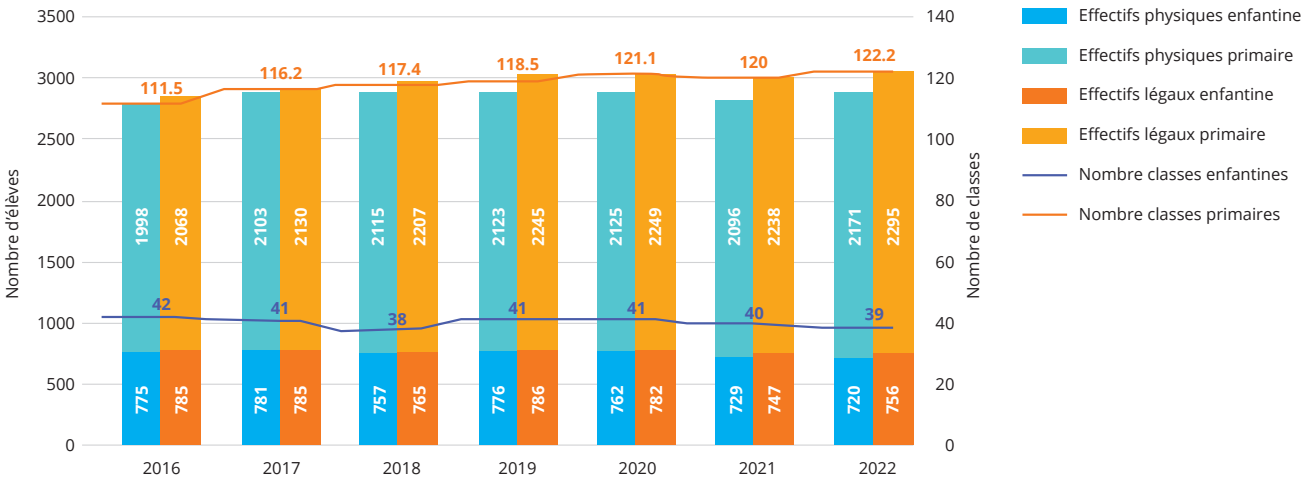
Situation des effectifs scolaires pour la rentrée 2022-2023

Les tableaux ci-après donnent le nombre d'élèves et de classes par établissement pour les deux communautés linguistiques selon les effectifs légaux au 15 mai 2022.

En vertu de l'article 27 de la Loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS, RSF 411.0.1) relatif à l'ouverture, la fermeture ou le maintien de classes, la Ville de Fribourg

et le canton financent des classes supplémentaires appelées « classes hors pot commun » ou HPC. Certaines sont prises en charge par le Canton seul (HPC FR) selon l'art. 26 LS. La Ville finance de son côté six classes HPC (HPC VdF), alors que l'Etat, pour l'année 2022/2023, en finance une pour la partie francophone et une pour les alémaniques.

Evolution des effectifs scolaires harmos



Classes enfantines et primaires

Partie francophone

Etat au 16.05.2022

PC : Pot commun
HPC : Hors pot commun
(à savoir à la charge de la Ville (VdF) ou du canton (FR))

1H-2H 2022 - 2023

Ecoles	Elèves	PC	HPC FR	HPC VdF	Total
Neuveville	25	2			2
Bourg	39	2			2
Jura	112	6			6
Pérolles	85	4			4
Schoenberg	103	5			5
Villa Thérèse	61	3			3
Vignettaz	137	7			7
Total	562	29	0	0	29

3H-8H 2022 - 2023

Ecoles	Elèves	PC	HPC FR	HPC VdF	Total
Neuveville	101	5			5
Bourg	145	7			7
Jura	339	17		1	18
Pérolles	256	13		0.5	13.5
Schoenberg	364	18	1	1	20
Villa Thérèse	178	9		1.5	10.5
Vignettaz	392	19		1	20
Total	1175	88	1	5	94

² Date à laquelle les effectifs pour la nouvelle année scolaire sont transmis au Canton et qui, selon l'art. 53 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RSF 411.0.11, ci-après RLS) définit le droit au nombre de classes par établissement.

³ Selon l'art. 45 al. 3 RLS, chaque élève au bénéfice d'une mesure d'aide renforcée de pédagogie spécialisée et intégré-e en classe ordinaire compte pour trois élèves dans le cercle scolaire ou dans l'établissement.

⁴ Malgré la baisse du nombre d'élèves, on constate, en basant les observations sur les effectifs légaux une importante augmentation des élèves au bénéfice d'une mesure d'aide renforcée (MAR). Les établissements comptaient, en 2016, 5 élèves MAR (ces élèves comptent triple dans les effectifs) alors qu'ils sont 18 en 2022. Ces chiffres deviennent suffisamment significatifs pour impacter l'ouverture ou la fermeture de classes mais sont difficilement quantifiables dans les prévisions.

Classes enfantines et primaires

Partie alémanique
Etat au 16.05.2022

1H-2H
2022 - 2023

Ecoles	Elèves	PC	HPC FR	HPC VdF	Total
Au	20	1			1
Jura	56	3			3
Schoenberg	63	3			3
Vignettaz	55	3			3
Total	194	10	0	0	10

PC : Pot commun
HPC : Hors pot commun
(à savoir à la charge de la Ville
(VdF) ou du canton (FR))

3H-8H
2022 - 2023

Ecoles	Elèves	PC	HPC FR	HPC VdF	Total
Au	69	4			4
Jura	166	8	0.3	0.3	8.6
Schoenberg	160	8	0.3	0.3	8.6
Vignettaz	125	6	0.5	0.5	7
Total	520	26	1.1	1.1	28.2



© Jérôme Humbert

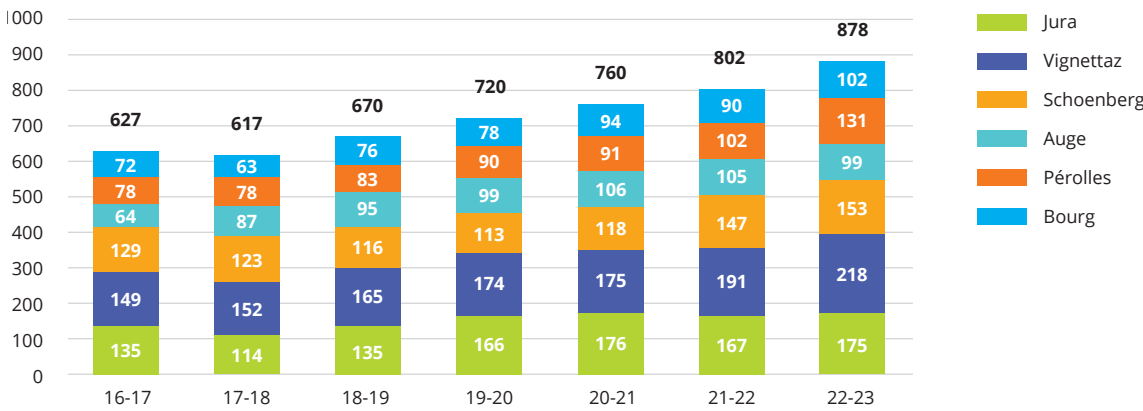
À la rentrée scolaire 2022/2023 la Ville accueille, de la 1H⁵ à la 8H, 51 élèves en provenance d'Ukraine. Même si ce chiffre représente une arrivée importante dans les effectifs des classes enfantines et primaires, il n'est pas possible d'évaluer si ces arrivées ont eu un impact sur l'ouverture ou le maintien d'une classe. En effet, ces élèves sont répartis dans les différents établissements scolaires en fonction de leur niveau Harmos. De plus, le nombre de classes de chaque établissement est établi en fonction du nombre total d'élèves 1H-2H et 3H-8H (art. 44 et 45 RLS). Par exemple, un nombre d'élèves (effectifs légaux) de 1H-2H entre 47 et 67 compris représente 3 classes enfantines.

1.3 Etat des lieux de la fréquentation de l'Accueil extrascolaire

La fréquentation de l'Accueil extrascolaire est en constante augmentation. Le nombre d'enfants inscrits pour la rentrée scolaire 2022/2023 est 40 % plus élevé qu'en 2016/2017.

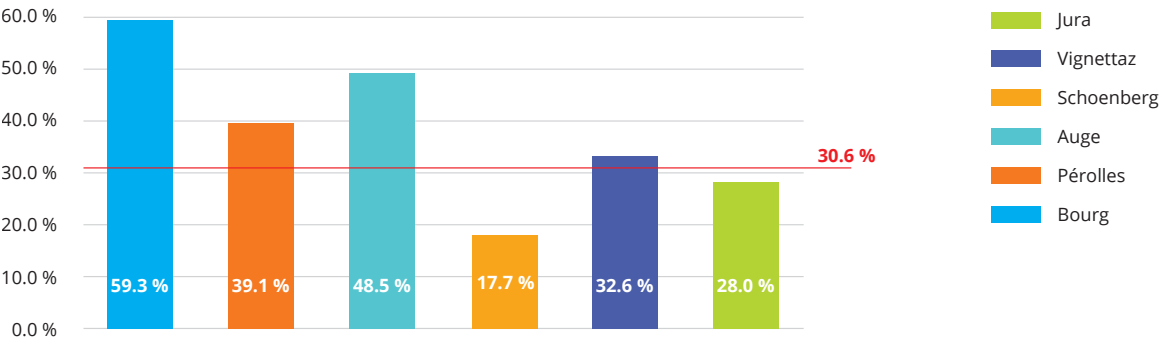
La situation de l'Accueil extrascolaire est donc préoccupante, avec cinq des six accueils ayant atteint leur capacité maximale pour la rentrée 2022/2023.

Inscriptions à l'Accueil extrascolaire



En moyenne, 30.6 % des élèves d'un sous-cercle scolaire fréquentent l'Accueil extrascolaire, avec des variations assez importantes selon les quartiers.

Enfants inscrits AES / élèves scolarisés - rentrée 2022-2023



Depuis 2016, la capacité des accueils a été régulièrement augmentée pour répondre à la demande : 231 places ont ainsi été créées (+79 %) entre les rentrées 2016/2017 et 2022/2023.

⁵ Harmos : Harmonisation de la scolarité obligatoire

Capacité à midi

Accueils	Année scolaire						
	16-27	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
Bourg	24	24	37	50	50	55	60
Pérolles	36	36	36	52	66	70	80
Auge-Neuveville	24	50	58	58	58	60	60
Schoenberg	70	70	95	95	95	95	95
Vignettaz	70	70	75	100	120	120	120
Jura	70	70	70	90	110	110	110
Total	294	320	371	445	499	510	525
Évolution annuelle	0	26	51	74	54	11	15
Évolution annuelle %	0 %	9 %	16 %	20 %	12 %	2 %	3 %
Évolution vs 16-17			77	151	205	216	231
Évolution vs 16-17 %			26 %	51 %	70 %	73 %	79 %
En orange, les créations de place							

Cinq des six accueils ont atteint leur capacité maximale : de nouvelles places ne peuvent pas être créées dans les locaux actuels en raison des normes (3 m² par personne) du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Le CO de Pérolles ne fait pas partie des CO de la Ville. Il est, cependant, important de connaître son évolution car les élèves du quartier de Pérolles sont scolarisés dans ce cycle d'orientation. Par ailleurs, les effectifs sont stables.

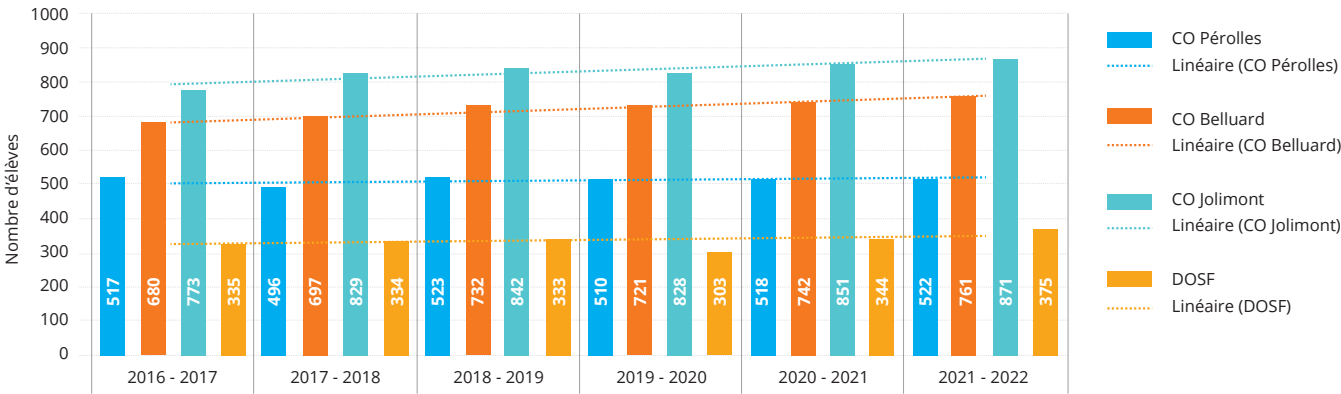
Les chiffres de l'année scolaire 2016-2017 sont présentés à titre indicatif. En effet, ils sont difficilement comparables avec les autres années scolaires car les statistiques ont été élaborées sans prendre en compte les élèves hors cercle, en institution et les 12ème année linguistique (informations intégrées à partir de 2017-2018).

À la rentrée scolaire 2022/2023 la Ville accueille, dans les CO, 28 élèves en provenance d'Ukraine (3 DOSF, 8 CO de Jolimont et 17 CO du Belluard). Comme expliqué au point 1.2 « Etat des lieux des effectifs scolaires », il n'est pas possible de mesurer l'impact de ces arrivées sur l'ouverture ou le maintien d'une classe.

1.4 Etat des lieux des effectifs scolaires secondaires

En comparant les effectifs des CO au 2 novembre de chaque année depuis 2016, on remarque une croissance dans les effectifs des CO francophones (Belluard et Jolimont). Les effectifs de la DOSF sont stables dans le temps même si une légère augmentation est à noter en 2021.

Evolution des effectifs scolaires CO



2. Objectifs stratégiques du conseil communal

Depuis l'entrée en vigueur du RSVF en 2019, la base légale communale stipule à son article 22 que « pour des motifs de sécurité et de proximité ainsi que pour le bien-être des enfants, la commune, en accord avec la DFAC (anciennement DICS), veille à ne pas concentrer trop d'élèves sur un site scolaire. »

Pour réaliser ses objectifs, le Conseil communal a défini des objectifs stratégiques:

- L'Accueil extrascolaire fait partie intégrante d'un site scolaire⁶, c'est pourquoi le Conseil communal souhaite également qu'une attention particulière soit portée à la taille des accueils extrascolaires afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des enfants.
- Le Conseil communal considère, de plus et dans la mesure du possible, qu'il est important de maintenir des sites scolaires (y compris les accueils extrascolaires) de proximité en enfantine et au primaire, à savoir dans les quartiers.
- Concernant le cycle d'orientation, le Conseil communal coordonne sa planification avec celle de la COSAHL.
- Enfin, si nécessaire, et sous réserve de l'accord de la DFAC, le Conseil communal peut, malgré des effectifs d'élèves insuffisants, ouvrir ou maintenir des classes et en supporter par conséquent les frais⁷.

De plus, le Conseil communal a fixé les principes suivants dont certains remontent à l'époque du Plan directeur de 2013 mais restent valables⁸ :

- inclure dans le Plan directeur des infrastructures scolaires tous les cas particuliers des différents sites scolaires ;
- gérer les périodes intermédiaires entre les différentes étapes de travaux par des solutions spécifiques propres à chacun des sites :
 - rocares de salles de classe à l'intérieur du sous-cercle scolaire ;
 - transfert de classes entre les sites pour une période transitoire ;
 - mise en place de pavillons préfabriqués, démontables et réutilisables ;
 - locations de locaux susceptibles d'accueillir provisoirement des classes.



© Jérôme Hubert

⁶ A l'heure actuelle, font exception les sites de l'Auge et de la Neuveville qui se partagent un AES au Werkhof et le Schoenberg et la Villa Thérèse.

⁷ Selon art. 27 LS

⁸ Message n° 27 du Conseil communal au Conseil général du 27 août 2013

3. Clause des besoins scolaires (cadre légal)

Ce chapitre donne les définitions et explique la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l’analyse.

3.1 Définition de la clause des besoins

L’article 50 alinéa 1 de la LS dispose qu’un établissement scolaire est constitué d’un minimum de huit classes localisées dans un ou plusieurs bâtiments, formant, à l’intérieur d’un cercle scolaire, une école primaire ou une école du cycle d’orientation complète et durable. Selon

l’alinéa 3, si plusieurs établissements existent dans le même cercle, la cohérence de l’organisation scolaire doit être assurée.

La clause minimale des besoins scolaires est indiquée à l’article 26 du Règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d’écoles enfantines, primaires et du cycle d’orientation (RSF 414.41).

Ecoles enfantines et primaires

En résumé, un bâtiment scolaire de degré 1 à 8, soit **8 classes** (2 EE et 6 EP), doit nécessairement disposer de **17 locaux** :

Salles	Nombre	Surface /Salle
EE	2	96 m²
EP	6	81 m²
ACM	1	60 m²
ACT	1	60 m²
Local rangement AC	2	21 m²
Salles d'appui	2	21 m²
Salle des maîtres	1	30 m²
Salle de gym	1	selon normes Macolin
Economat	1	12 m²/2 classes + 3 m² par classe

L’ensemble de ces locaux constitue une filière et le minimum requis pour répondre à l’article 50, al. 3 LS mentionné ci-dessus, soit un établissement sous la direction d’un même responsable.

Accueil extrascolaire

Afin d’autoriser un lieu d’Accueil extrascolaire le Service de l’enfance et de la jeunesse impose les normes suivantes, en application de ses directives du 1er mars 2011:

- Salle(s) polyvalente(s) : 3m² par personne
- Réfectoire(s) : 1.4m² par personne

Sanitaires: jusqu’à 15 en 1 WC et 1 lavabo jusqu’à 15 enfants. Par 10 enfants supplémentaires : 1 WC + 1 lavabo. Idéalement un sanitaire séparé pour les adultes.

CO

Pour les degrés 9 à 11, soit 8 classes (secondaire 1), le bâtiment doit nécessairement disposer des locaux suivants (selon l’article 26 du Règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d’écoles enfantines, primaires et du cycle d’orientation):

Salles	Nombre	Surface /Salle
Salle de classe CO	8	78 m²
Sciences	par groupe jusqu'à 13 classes	90 m² équipée d'un laboratoire + 36 m² pour 2 salles (18 m² par salles supplémentaires)
Dessin	1 salle par série de 20 classes	90 m² + 1 local de rangement de 36 m²
Economie familiale	1 salle par série de 13 classes	150 m² (1 cuisine, 1 local de cours et 1 économat)
Musique	1 salle par série de 13 classes	90 m²
Informatique	2 par série de 30 unités d'enseignement	90 m²
Activités créatrices	1 salle par série de 13 classes	60 m² + 1 local de rangement de 21 m²
Atelier AC	1	150 m² + 1 local de rangement
Aula	1	Permettant d'accueillir la moitié de l'effectif total des élèves de l'établissement, à raison de 1,2 m² par personne.
Bibliothèque	1	90 m² jusqu'à 500 élèves + 10 m² par tranche de 100 élèves supplémentaires
Orientation professionnelle	1	20 m²
Centre d'information prof.	1	60 m²
Locaux	1	Selon les besoins, peut comprendre : administration, direction, secrétariat, parloir ; réfectoire ; loge et atelier pour le concierge ; locaux de nettoyage ; infirmerie

Clause du besoin étendue

Lors de rénovations, de transformations ou de constructions de bâtiments scolaires, il est également nécessaire de prendre en compte les besoins des différents métiers qui travaillent en milieu scolaire, comme par exemple : les TSS (travailleurs sociaux en milieu scolaire), la médecine scolaire, les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité.

La tendance dans les écoles va aussi vers plus de flexibilité dans l'utilisation des locaux (p. ex. partage des espaces grâce à du mobilier adapté, classes volantes dans les CO, utilisation de salles pouvant être utilisées tant pour l'école enfantine que pour le primaire).

3.2 Outils de planification

L’élaboration du plan directeur des infrastructures scolaires est confiée au Service de l’enfance, des écoles et de la cohésion sociale (EECS) en collaboration avec le Service des finances et le Service d’urbanisme et architecture.

Un outil de planification a été élaboré et présenté au Conseil général le 16 novembre 2016⁹. Il est mis à jour annuellement et détermine les besoins à prendre en

considération dans la planification à court terme des infrastructures scolaires ainsi que les besoins financiers qui en découlent. Il ne concerne que les infrastructures scolaires primaires.

L’outil de planification intègre une série de données basées sur la démographie (naissances, moyenne mobile pour les futures naissances, croissance démographique). Les chiffres basés sur l’urbanisation (par exemple PAL, PAD) fournissent également des orientations. Certaines données sont cependant soumises à de fortes variations dépendantes entre autres de la conjoncture. Pour l’élaboration de scénarios à moyen et long terme, des études démographiques doivent être menées.

L’outil prend également en compte les normes des salles de classe. Les surfaces de classes à disposition sont évaluées en fonction du nombre d’élèves par classe. A noter que les normes ne sont pas les mêmes en cas de nouvelle construction ou de rénovation. Dans le cas d’une rénovation, les normes ne doivent pas nécessairement être respectées mais le subventionnement de la rénovation sera diminué.

Enfin, l’outil intègre également les classes supplémentaires (ou “hors pot commun” : ci-après HPC) qui peuvent être ouvertes pour des raisons pédagogiques notamment¹⁰. La Ville de Fribourg prend en charge six

⁹ Lors de cette même séance, l’étude « Croissance démographique dans la région Sarine etHaut-Lac » réalisée par Madame Anne-Christine Wanders avait été présentée.

(6.¹¹ depuis la rentrée 2022/23) classes HPC au sein de ses établissements et le Canton 2.1 depuis la rentrée 2022/23 (historiquement, 3 classes HPC étaient prises en charge par le Canton) afin de diminuer les effectifs dans les classes. En principe, les classes HPC sont attribuées de façon permanente aux établissements.

Cet outil a été adapté pour les besoins des cycles d'orientation en collaboration avec la COSAHL qui forme un seul cercle scolaire avec la Ville de Fribourg. Il est géré par la COSAHL. Néanmoins, pour sa propre planification, la COSAHL a mandaté une étude démographique complète dont les résultats seront disponibles à fin 2022.

3.3 Utilisation de la méthode STRATUS

La planification de la remise en état et des rénovations des bâtiments scolaires a été établie par le Service UA selon la méthode Stratus.

La méthode Stratus donne des informations sur l'état des bâtiments et le besoin d'y investir pour le maintien de la valeur. Les indications fournies par Stratus sont intégrées par la suite dans la planification des rénovations des bâtiments concernés, de même que les échéances. Ceci permettra d'anticiper et d'analyser une clause du besoin complète ainsi que de chiffrer et budgéter les montants non inclus par Stratus.

L'état de vétusté des éléments de construction des bâtiments sélectionnés a été analysé et a permis de déterminer les besoins techniques liés à la maintenance, la réfection et les défauts de sécurité.

Cette étude a permis l'élaboration de la planification des besoins techniques d'assainissement du parc et du plan financier lié à son exécution. La planification définitive des interventions sera établie après la coordination avec les utilisateurs et la planification des ressources nécessaires allouées.



© Thomas Jantschert

¹⁰ RSF 411.0.1 Loi sur la scolarité obligatoire, art. 27

¹¹ Des Loek-Lektionen (Lehrer ohne eigene Klasse) sont utilisées par la partie alémanique. Ces "classes" comptent comme 0.6 classe. La somme des classes HPC n'est alors pas un chiffre rond.

4. Analyse site par site

Le chapitre 4 est consacré à l'analyse site par site, sauf pour les CO qui sont traités ensemble et dont la planification se fait en collaboration avec la COSAHL.

4.1 Ecoles primaires et Accueil extrascolaire

Conformément aux objectifs stratégiques définis, les sites scolaires et l'Accueil extrascolaire sont analysés ensemble. L'analyse regroupe donc l'Auge et la Neuveville qui se partagent un accueil, tout comme le Schoenberg et la Villa Thérèse.

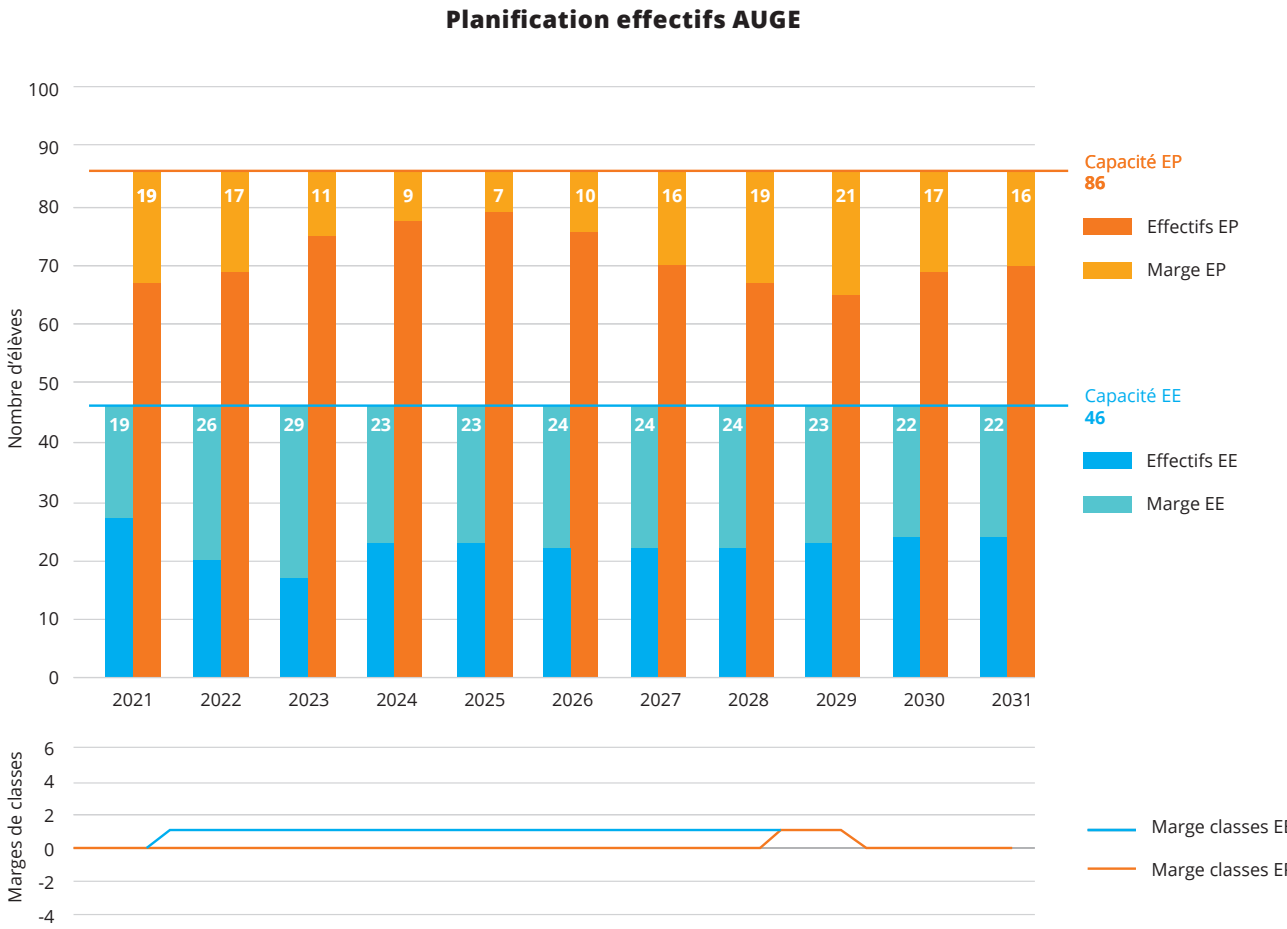
Lecture des graphiques des prochaines sections
Les prochaines sections présentent un graphique donnant l'évolution à dix ans des effectifs des classes enfantines et des classes primaires selon des histogrammes. Les lignes horizontales déterminent les capacités en termes de locaux. Si une ligne est supérieure à la colonne correspondante, des élèves peuvent encore arriver. Au contraire, si la colonne dépasse la ligne, les effectifs sont supérieurs à la disponibilité des locaux. En règle générale, lorsqu'il manque une classe pour environ moins de dix élèves, des solutions internes peuvent être trouvées, par des rocadés de salles de classe notamment.

Auge et Neuveville

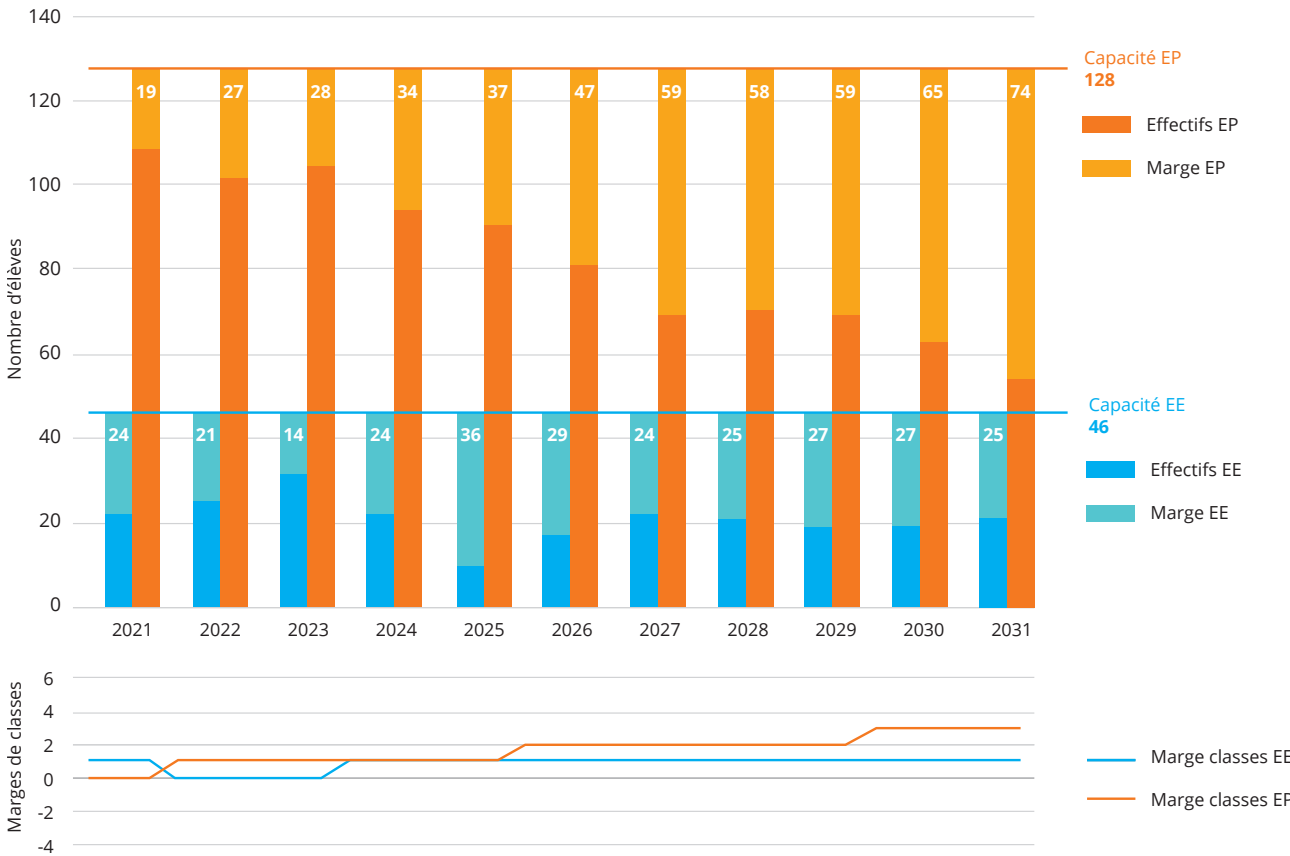
Les élèves des quartiers de l'Auge, de la Neuveville et de Bourguillon fréquentent l'école de l'Auge pour les alémaniques et la Neuveville pour les francophones. Tous les élèves inscrits à l'accueil extrascolaire se rendent au Werkhof.

Situation pour les écoles

Si la situation est stable pour l'Auge avec 1 classe enfantine et 4 classes primaires, pour la Neuveville, avec 2 classes enfantines et 5 classes primaires en 2022/23, leur nombre passe respectivement à 1 et 4 dès la rentrée 2026/27. A noter que cette évolution prend en considération une proportion observée ces dernières années d'élèves annoncés francophones au contrôle de l'habitant qui s'inscrit néanmoins en allemand dès l'entrée à l'école. Cette perspective démographique inclut le quartier de Bourguillon.



Planification effectifs NEUVEVILLE



Situation pour l'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire du Werkhof, ouvert à la rentrée 2017/2018 avec 58 places, a atteint sa capacité maximale, 60 places, à la rentrée 2021/2022.

Perspectives

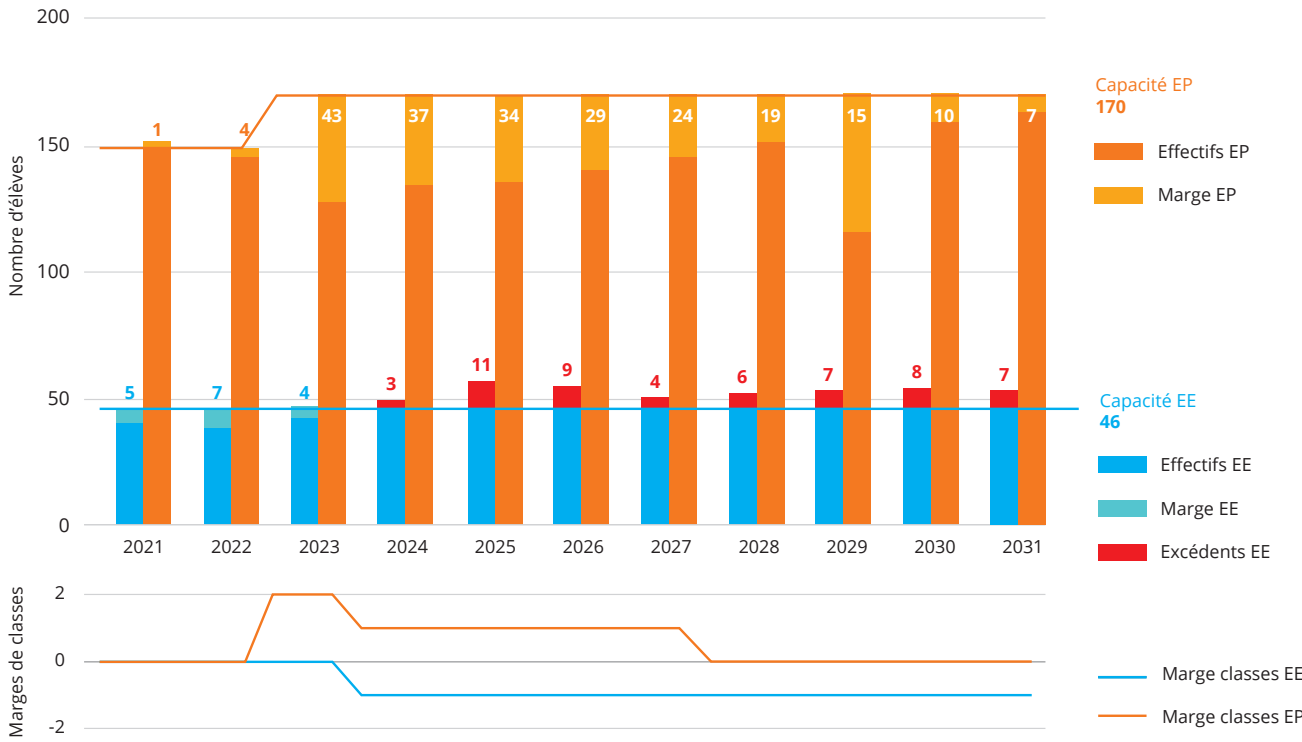
La situation des quartiers de l'Auge et de la Neuveville est actuellement préoccupante. Au vu de la diminution des effectifs au sein de l'établissement de la Neuveville, la DFAC (SEnOF) a décidé de le fusionner avec celui du Bourg. Concrètement, les deux écoles ont une seule Direction pédagogique commune et un un-e adjoint-e.

La Ville de Fribourg évalue, en collaboration avec la DFAC, toutes les options pour maintenir les deux sites scolaires.

Au vu de la fréquentation bien plus faible qu'attendue, l'agrandissement de l'école de la Neuveville n'est plus à l'ordre du jour. Le crédit d'étude de CHF 650'000.-, toujours ouvert au plan financier actuel, sera clôturé. Une information formelle sera donnée à la commission financière et à la commission de l'édilité.

Pour l'accueil extrascolaire, en tenant compte du pourcentage de fréquentation de la rentrée 2022/2023, une solution devrait éventuellement être trouvée pour accueillir 5 à 10 enfants supplémentaires pendant des plages horaires spécifiques jusqu'en 2026/2027. Des pistes sont à l'étude.

Planification effectifs BOURG



Ecole primaire du Bourg

Les élèves francophones du quartier du Bourg (et du quartier d'Alt) se rendent à l'école primaire du Bourg, quant aux alémaniques, ils appartiennent au sous-cercle scolaire de l'école du Jura, bien que certains, suite à des demandes de dérogation, soient actuellement scolarisés à l'école de l'Auge. De plus, l'école du Bourg accueille actuellement une classe de soutien.

Situation pour l'école

Suite aux efforts fournis pour réaménager et réaffecter les locaux du bâtiment du Bourg, en collaboration avec le CO du Belluard, le bâtiment subvient aux besoins de l'école.

Bien que le graphique montre un manque d'une classe enfantine dès la rentrée 2024/25, il pourra être compensé avec le surplus d'une classe primaire. Par ailleurs, le manque effectif d'une salle de classe dès 2028 pourra probablement être absorbé par la libération d'une partie du CO du Belluard suite à la construction du CO de Givisiez.

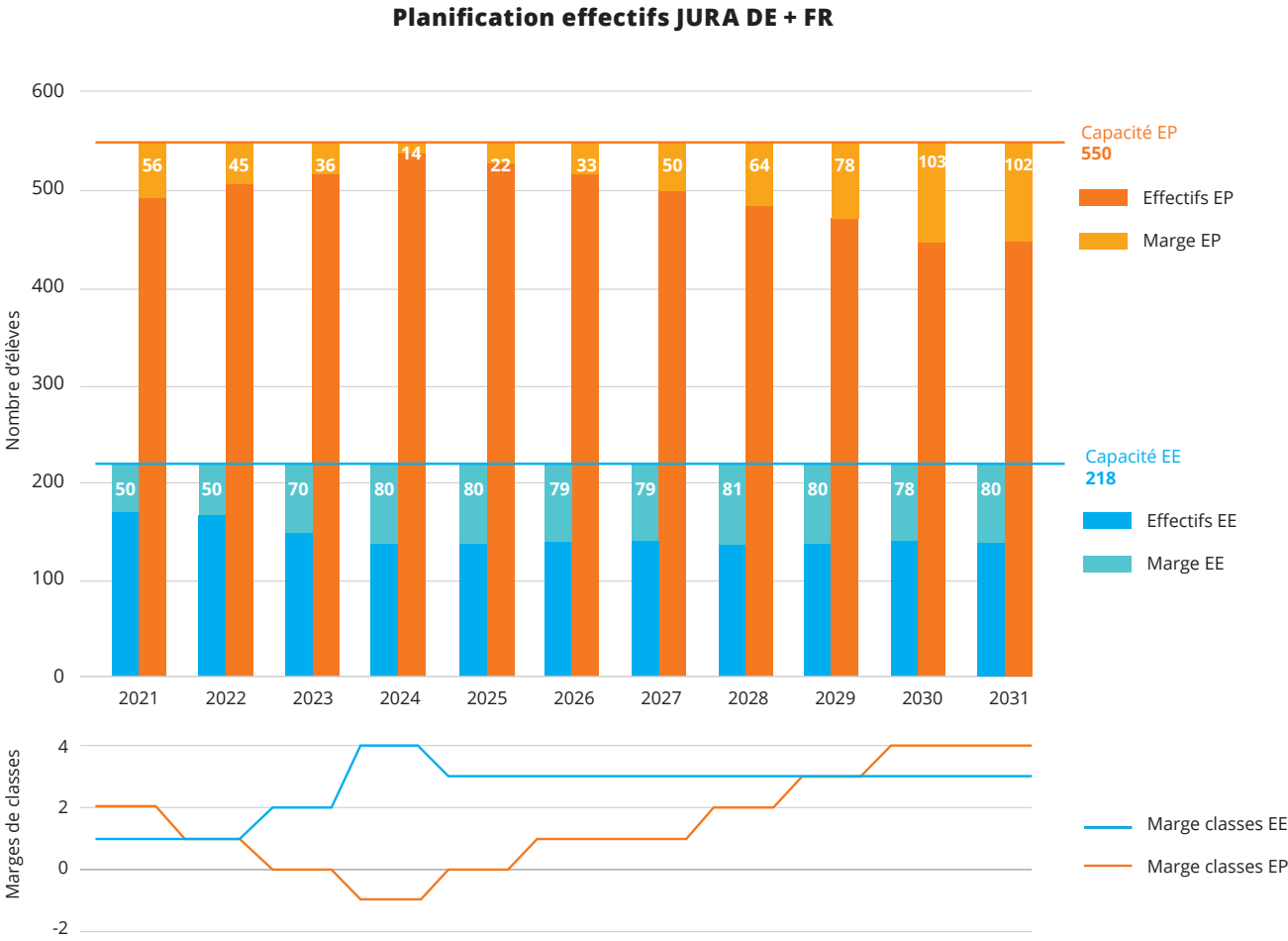
Situation pour l'accueil extrascolaire

Les locaux de la rue Joseph-Piller 5 ont atteint leur capacité maximale en 2018/2019, avec 37 places. Une solution a pu être trouvée à proximité, à la Cité St-Justin, pour les places créées depuis 2019/2020 : elles sont utilisées pour des unités de midi et certaines unités de fin de journée. Dans leur configuration de la rentrée 2022/2023, les locaux atteignent leurs limites. Si la partie « réfectoire » peut encore croître, la partie « salle polyvalente », nécessitant plus d'aménagement, est à pleine capacité. La collaboration avec St-Justin étant très bonne, et des locaux devant se libérer à l'avenir, une discussion est possible pour développer l'accueil du Bourg sur ce site.

Perspectives

Les prévisions quant à la fréquentation de l'école du Bourg sont stables.

Pour l'accueil extrascolaire, selon l'évolution projetée des effectifs scolaires et en tenant compte du pourcentage de fréquentation de la rentrée 2022/2023, des solutions devront être trouvées pour augmenter la capacité d'une vingtaine de places ces prochaines années.



Ecoles primaires du Jura

L'établissement germanophone du Jura occupe des classes au sein du bâtiment A en partage avec l'établissement francophone du Jura. Ce dernier occupe également l'entier des bâtiments B et C.

Situation pour les écoles

Malgré une légère augmentation des effectifs, le site est en mesure d'absorber les besoins des établissements scolaires francophone et germanophone.

Le graphique présente les effectifs réunis des deux sections linguistiques, les locaux n'étant pas exclusivement affectés à l'une ou à l'autre mais utilisés de manière flexible.

Situation pour l'accueil extrascolaire

L'accueil du Jura a été construit dans des pavillons provisoires pour la rentrée 2015/2016 et dispose d'une capacité de 70 places. Depuis la rentrée 2019/2020, faute de place dans les pavillons, une partie des enfants mangent à la Mensa de la DOSF, permettant d'atteindre la capacité de 110 places pour les unités de midi. La place vient cependant à manquer, particulièrement pour les unités de fin d'après-midi (capacité 70 places).

Perspectives

L'accueil extrascolaire exploite des pavillons provisoires sur le site pour lesquels une demande de prolongation du droit d'utilisation est nécessaire.

Compte tenu des besoins en rénovation du bâtiment A, une réflexion globale, tenant compte des besoins de l'AES, sera nécessaire afin d'être en mesure de créer encore une dizaine de places supplémentaires.

Les effectifs sont stables également pour l'établissement de la Villa Thérèse.

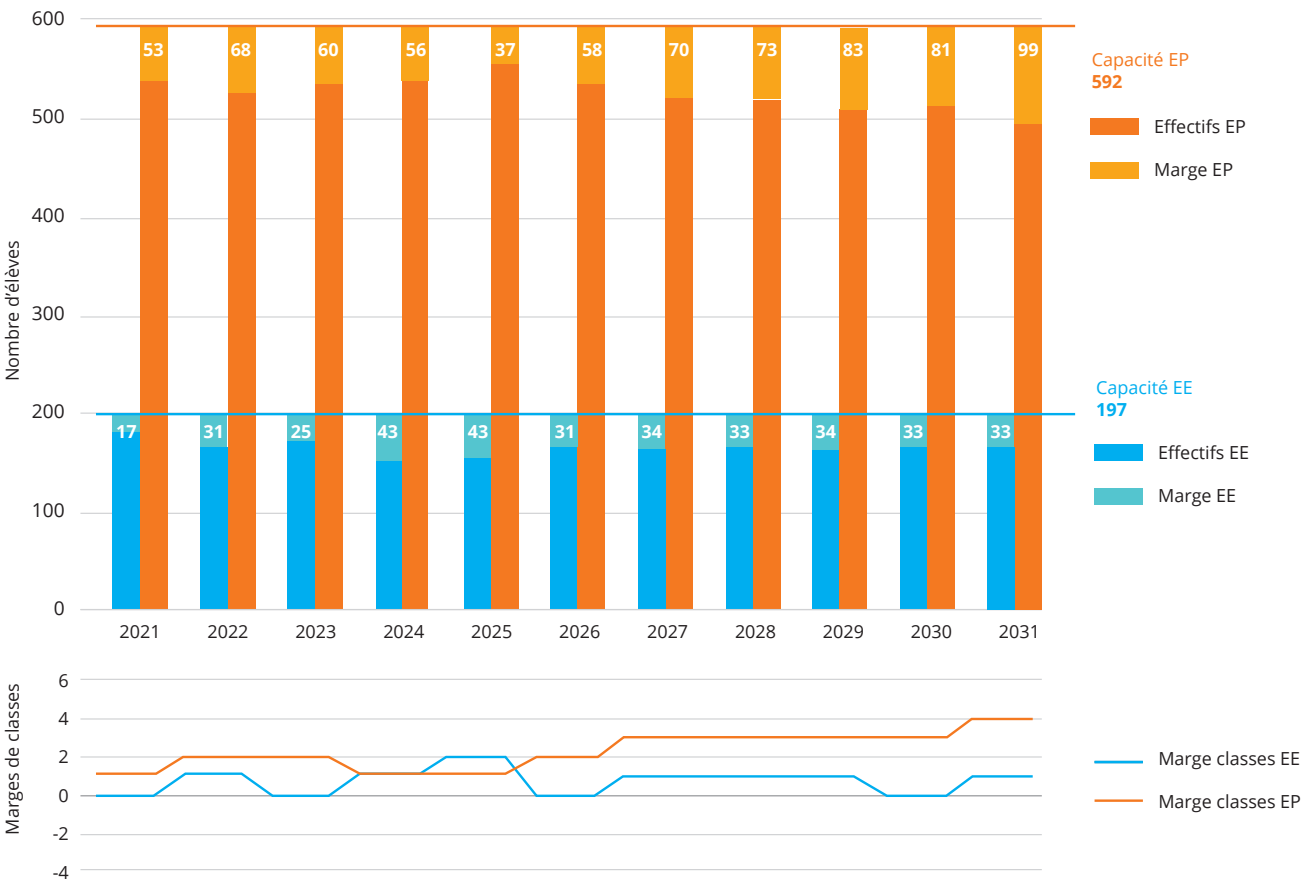
Ecoles primaires du Schoenberg et de la Villa Thérèse

L'établissement germanophone du Schoenberg inclut les élèves germanophones de l'établissement de la Villa Thérèse. Il occupe des classes au sein du bâtiment B pour les classes primaires et au E pour les classes enfantines en partage avec l'établissement francophone. Ce dernier occupe également l'entier des pavillons et du bâtiment A.

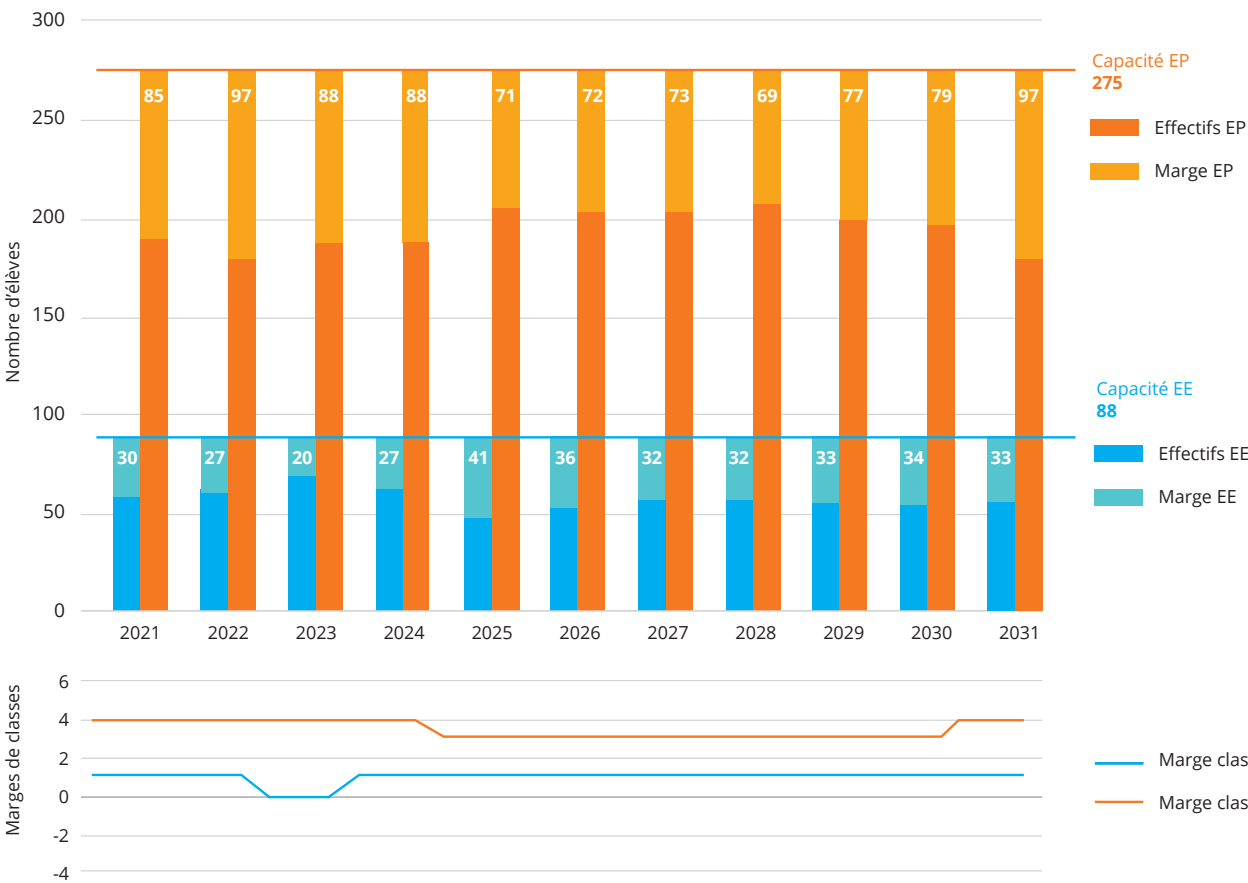
Situation pour les écoles

Les effectifs sont stables pour les établissements du Schoenberg.

Planification effectifs SCHÖENBERG DE + FR



Planification effectifs VILLA THÉRÈSE



Situation pour l'accueil extrascolaire

L'accueil du Schoenberg, route de Mont-Repos 9A, accueille les élèves des sites du Schoenberg (aussi appelé Heitera) et de la Villa Thérèse. Le nombre de places est passé de 70 à 95 à la rentrée 2018/2019 grâce à une salle supplémentaire qui était auparavant utilisée pour des heures de gymnastique rythmique par les élèves du Schoenberg. Avec la livraison des derniers pavillons scolaires, ces périodes de rythmique sont désormais dispensées sur le site.

Hormis quelques demandes non prioritaires, l'accueil du Schoenberg répond actuellement aux besoins du quartier. Malgré ses 95 places, il reste, proportionnellement, l'accueil le moins fréquenté de la Ville.

Perspectives

Pour les écoles du Schoenberg, des options doivent être évaluées pour permettre l'évolution du site, y compris concernant les salles de sport. En cas de besoin, il serait également possible d'analyser une éventuelle nouvelle répartition des élèves entre le Schoenberg et la Villa Thérèse.

Pour l'accueil extrascolaire, selon l'évolution projetée des effectifs scolaires et en tenant compte du pourcentage de fréquentation de la rentrée 2022/2023 augmenté de 2.5 % par année, des solutions devront être trouvées pour créer une vingtaine de places supplémentaires, idéalement dans deux structures séparées afin de garantir tant la proximité aux écoles qu'une taille raisonnable.

Ecoles primaires de la Vignettaz

Le site de la Vignettaz accueille un établissement francophone ainsi qu'un établissement germanophone qui inclut les élèves germanophones du quartier de Pérolles. C'est aussi à la Vignettaz que le projet pilote de deux classes bilingues se déroule. Le bâtiment D est occupé par les deux sections linguistiques, les autres bâtiments sont affectés aux francophones. Par ailleurs, l'accueil extrascolaire est désormais au sein du bâtiment A et dispose d'une cuisine de régénération permettant une livraison à froid.

Situation pour les écoles

Le bâtiment B est en cours de rénovation. La livraison prévue en 2025 (selon planification actuelle) explique l'augmentation de capacité du site scolaire.

Situation pour l'accueil extrascolaire

L'accueil de la Vignettaz est situé, depuis novembre 2021, dans le bâtiment A de l'école de la Vignettaz. Il s'agit du plus grand accueil de la Ville, avec 120 places. Malgré cela, une liste d'attente existe déjà pour certains jours à midi. Dans le quartier de Beaumont-Vignettaz se trouve en outre un accueil extrascolaire privé, Culture Kids, d'une capacité de 48 places à midi, dont les 2/3 des enfants inscrits vont à l'école de la Vignettaz. Il en résulte que le besoin actuel du quartier doit se situer actuellement aux alentours de 160-170 places.

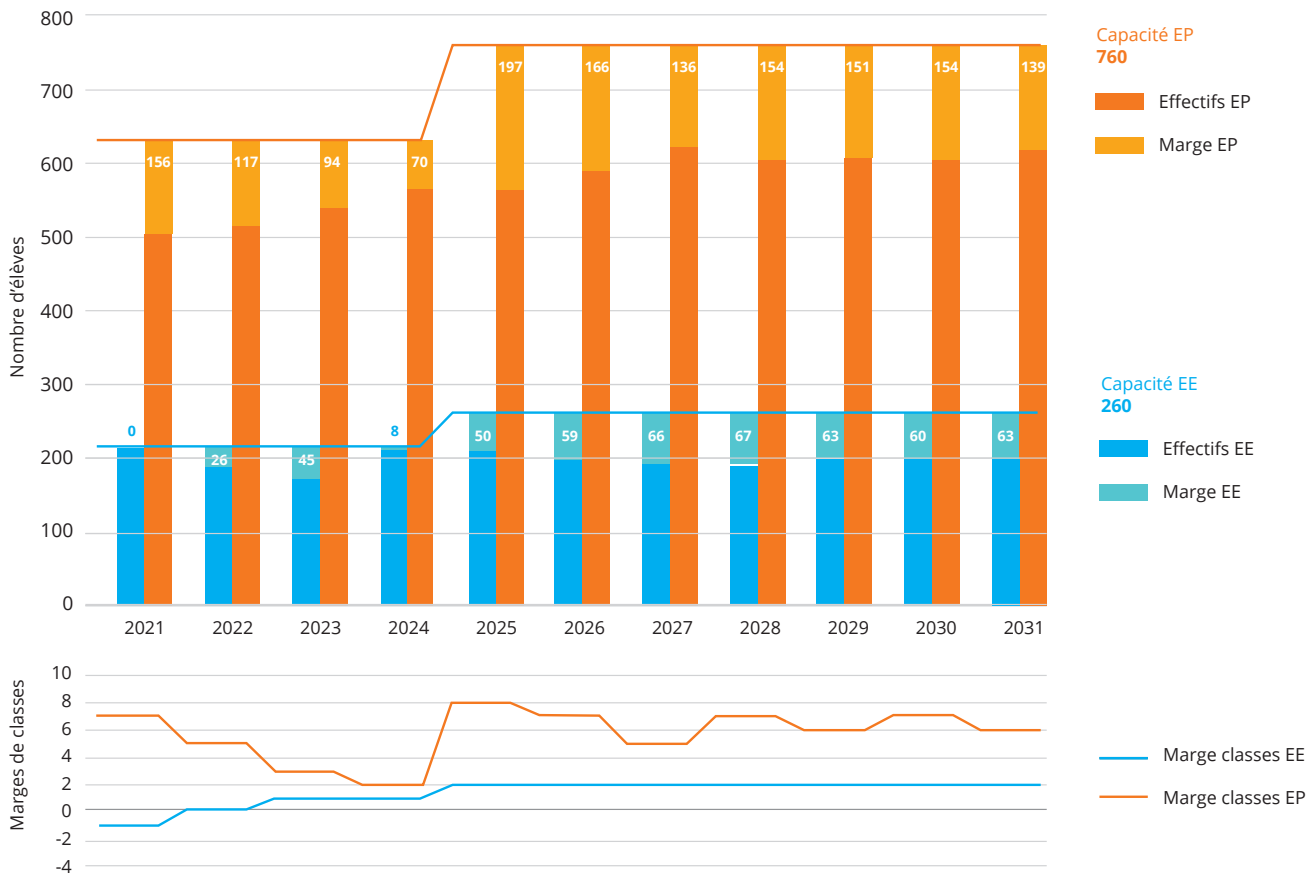
Perspectives

Pour l'accueil extrascolaire, une réflexion globale doit être menée en lien, avec à les possibilités offertes par la libération d'une partie du CO de Jolimont, qui permettrait de désengorger l'actuel accueil de la Vignettaz. Avec 120 places dans les mêmes locaux, les limites sont atteintes en matière d'organisation et de qualité, notamment en termes d'acoustique, et ce malgré les dispositifs mis en place. Le subventionnement de l'accueil privé Culture Kids doit également être repensé pour répondre aux besoins du quartier avec une offre identique pour tous les parents. Comme mentionné précédemment, il est préférable d'envisager plusieurs accueils de 60 à 80 places.

Selon l'évolution projetée des effectifs scolaires et en tenant compte du pourcentage de fréquentation de la rentrée 2022/2023, une solution devrait être trouvée pour accueillir, sur le périmètre actuel, une vingtaine d'enfants supplémentaires dès que possible.

De même que pour les autres sites dotés de pavillons provisoires, une prolongation de l'autorisation pour les pavillons scolaires du site de la Vignettaz doit être demandée.

Planification effectifs VIGNETTAZ DE + FR



© Thomas Jantschert



© Jérôme Humbert

Ecole primaire de Pérolles (Botzet)

L'école du Botzet accueille les élèves francophones du quartier de Pérolles, les alémaniques étant dirigés vers l'école de la Vignettaz.

Situation pour l'école

Bien que de nombreux efforts ont été fournis, un potentiel d'optimisation de l'utilisation des locaux sur ce site est encore possible. Néanmoins, une attention particulière devra être apportée à l'évolution démographique du quartier.

Situation pour l'accueil extrascolaire

Situé à la route des Arsenaux 21, l'accueil de Pérolles est à 10-15 minutes avec de petits enfants (750 mètres) de l'école du Botzet, de l'autre côté du Boulevard. Cette localisation implique d'avoir du personnel en suffisance pour garantir des déplacements en toute sécurité.

Les locaux, qui ont pu être agrandis à la rentrée 2021/2022 avec un étage supplémentaire, atteignent déjà leur capacité maximale à la rentrée 2022/2023. La forte demande pour le lundi midi a nécessité de trouver des solutions pour répondre à la demande. Un accord a été trouvé avec le Centre d'animation socioculturelle de Pérolles (REPER), route des Arsenaux 37, pour 15 places, ce qui est tout juste suffisant.

Perspectives

Sachant que le site du Botzet arrive en limite de capacité, des études doivent être menées et toutes les pistes, réévaluées.

Pour l'accueil extrascolaire, selon l'évolution projetée des effectifs scolaires et en tenant compte du pourcentage de fréquentation de la rentrée 2022/2023, une réflexion doit avoir lieu pour pérenniser l'accueil d'environ 110 enfants, idéalement plus proche du site du Botzet. Un montant a été prévu au budget 2023 dans le but de rechercher des locaux appropriés.

4.2 Cycles d'orientation CO de Jolimont

La Ville de Fribourg compte deux CO francophones (Belluard et Jolimont) et un CO alémanique (DOSF). Ces trois CO accueillent des élèves de la Ville et des communes de la COSAHL. Les élèves qui habitent le quartier de Pérolles fréquentent le CO de Pérolles qui est administré par l'Association.

La COSAHL est en train d'élaborer les perspectives démographiques pour les cycles d'orientation et pourra faire état de résultats à la fin de l'année 2022.

Mais quoi qu'il en soit, l'évolution des besoins des cycles d'orientation de la Ville de Fribourg va être fortement impactée par la construction d'un CO supplémentaire par l'Association à Givisiez. Selon l'Association, le CO de Givisiez devrait être opérationnel pour le début de l'année scolaire 2027-2028, sous réserve d'imprévus pendant la construction. Cette construction aura un impact majeur sur le CO du Belluard et sur celui de Jolimont.

CO du Belluard

Actuellement, le CO du Belluard atteint une capacité d'accueil maximum étant donné que 40 classes sont ouvertes pour l'année scolaire 2022-2023 alors que le bâtiment principal compte 28 salles de classe, la Villa Caecilia en compte 6 et que les 6 salles de classes dans les pavillons de l'école primaire du Bourg sont occupées par le CO.

Sur les 761 élèves qui fréquentent cet établissement, 57 % sont des élèves de la Ville de Fribourg et 43 % viennent des communes de l'Association. Une fois la construction du CO de Givisiez terminée, seuls les élèves de la Commune de Granges-Paccot (16.82 %) seront toujours scolarisés au CO du Belluard, en plus des élèves de la Ville.

CO de Jolimont

Avec plus de 870 élèves, le CO de Jolimont est le plus grand CO de la Ville. Il est majoritairement occupé par les élèves de l'Association (59 %, soit 514 élèves). Les travaux de rénovation du bâtiment 1905 sont terminés.

DOSF

Quant à la DOSF, la construction récente permet d'accueillir 375 élèves (65 % d'élèves de la Ville). Les élèves de la COSAHL vont continuer de fréquenter la DOSF qui répond au besoin et ne nécessite pas, à l'heure actuelle, de réflexion complémentaire.

Perspectives

CO du Belluard

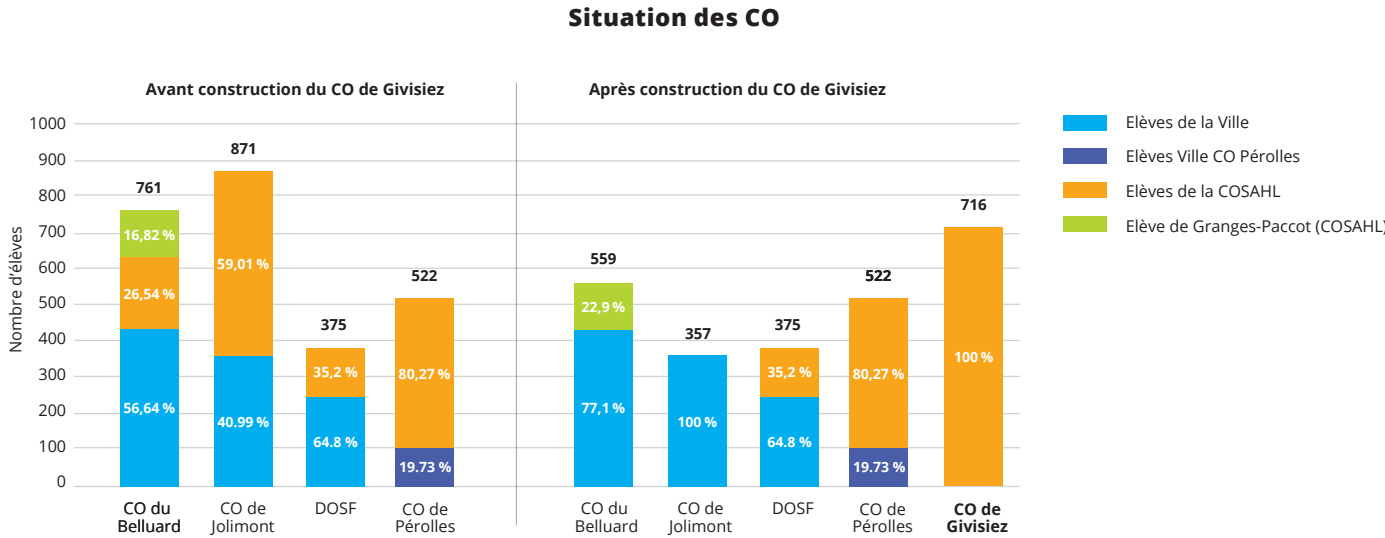
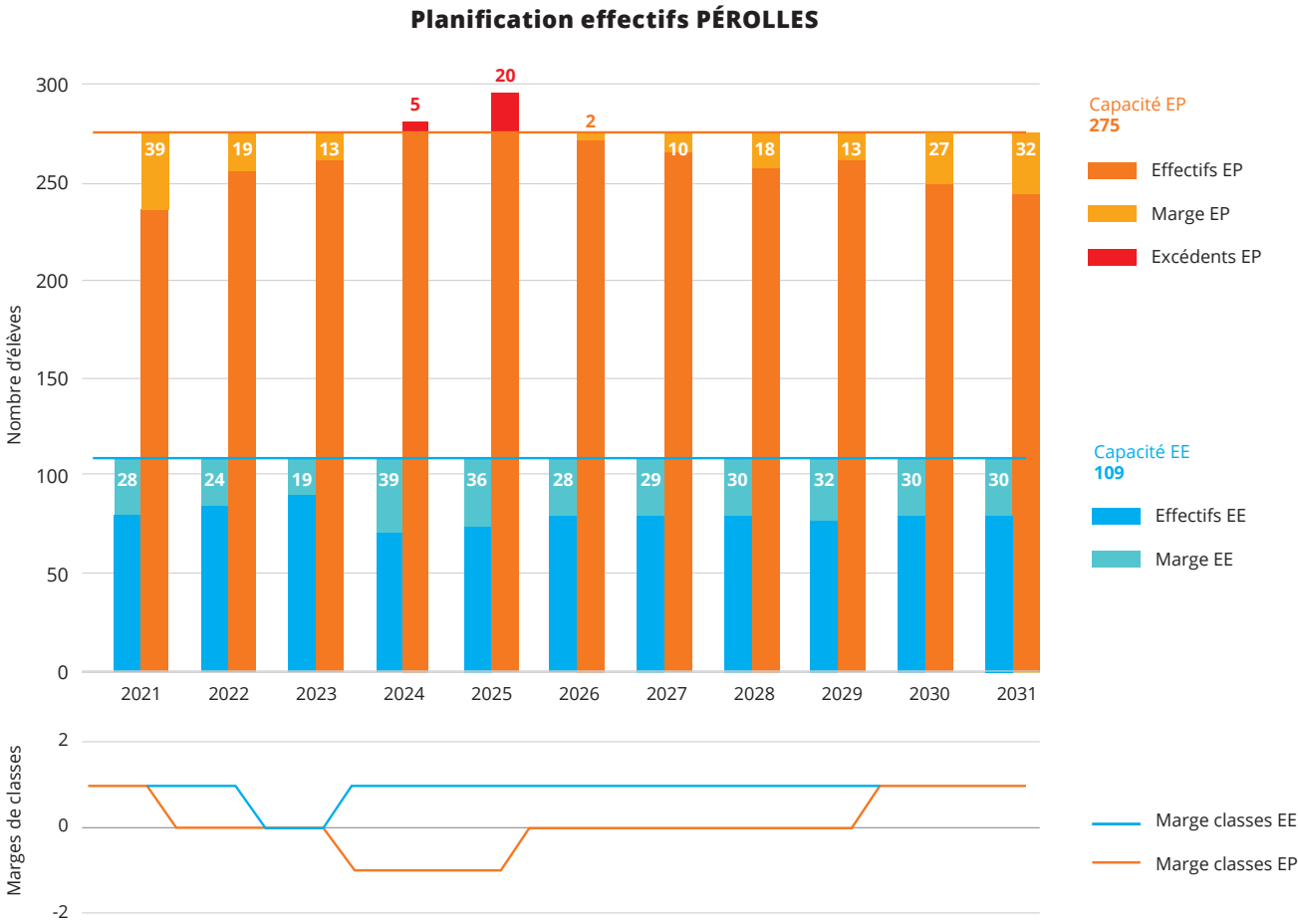
L'effet de la nouvelle construction sur le CO du Belluard sera important, puisque qu'environ 200 élèves (26.54 %) de l'Association seront transférés vers Givisiez. Les élèves de Granges-Paccot restent au CO du Belluard.

A très court terme (rentrée 2023/2024) et compte tenu de son taux d'occupation, le CO du Belluard doit faire l'objet d'une attention particulière dès le début de l'année 2023. A moyen terme, l'importante baisse d'effectifs devra être prise en compte, notamment lors du lancement des travaux de rénovation du bâtiment (libération des pavillons de l'école primaire du Bourg et de la Villa Caecilia, éventuelle autre affectation partielle du bâtiment principal).

CO de Jolimont

Les effectifs du CO de Jolimont diminueront de presque 60 % ouvrant la porte à un certain nombre de scénarios qui nécessitent une analyse supplémentaire.

Une rénovation globale du bâtiment 1970 est prévue à court terme et devra être impérativement coordonnée avec ces analyses afin de déterminer l'avenir du site avant d'entamer la rénovation.





5. Résumé des perspectives

L'analyse site par site a permis de zoomer sur les perspectives à l'horizon 2026 pour les différents sites scolaires. Ce chapitre condense les enseignements tirés afin de mettre en évidence les enjeux principaux pour la présente législature.

Premièrement, l'impact le plus fort qu'il conviendra d'analyser en détail est celui de la construction du nouveau CO de la COSAHL à Givisiez. Son influence sur les effectifs des CO de la Ville ouvrira plusieurs perspectives, tant pour le cycle d'orientation que pour le primaire.

Par voie de conséquence, les deux rénovations prévues et nécessaires des bâtiments des CO que sont celui du Belluard et de Jolimont 1970 en seront impactées et il sera nécessaire de les planifier à l'aune de cette donnée.

A court terme, le CO du Belluard est actuellement aux limites de capacité mais perdra 25 % de ses effectifs à la fin de la législature. Tandis que l'avenir des élèves de la Ville de Fribourg qui fréquentent le CO de Pérolles devra être envisagé en collaboration avec la COSAHL.

Au vu des projets de construction dans le quartier de Pérolles, le site scolaire du Botzet doit faire l'objet d'une recherche de solutions, tant du point de vue de sa capacité que de l'éloignement de l'accueil extrascolaire de l'école à proprement parler. La libération d'une partie du CO de Jolimont suite à la construction du CO de Givisiez ouvrira peut-être aussi de nouvelles perspectives pour le Botzet.

Alors même que le Botzet n'a pratiquement plus de marge de manœuvre, la situation en Basse Ville est préoccupante et l'avenir des sites de la Neuveville et de l'Auge est aujourd'hui incertain.

La situation des accueils extrascolaires est critique sur pratiquement tous les sites et dans plusieurs quartiers de nouveaux locaux devraient être trouvés pour répondre aux besoins (capacité et proximité).

Concernant les salles de sport, la situation actuelle du manque d'infrastructures pour une période de gymnastique par classe et par semaine, est compensée par l'organisation d'après-midi sportives (18 périodes) et par les cours de natation (22 périodes).

6. Coordination avec le plan financier 2022-2026

Le plan financier 2022-2026 prévoit, entre autres, la transformation du bâtiment B de l'école de la Vignettaz, l'assainissement du bâtiment Ste Agnès au Jura, la rénovation globale des salles de classe et halle de gym du bâtiment 1970 du CO de Jolimont, la rénovation globale des bâtiments A-B-C de l'école du Schönberg, la réfection de l'enveloppe du bâtiment B de l'école du Jura et de l'Auge et la réfection des façades et de la toiture de l'école de la Neuveville.

Les entretiens et remises en état des bâtiments scolaires selon Stratus qui figurent au plan financier ou d'éventuelles nouvelles constructions seront analysés à l'aune de la clause du besoin et des ressources et capacités disponibles.

7. Conclusion

Le Plan directeur des infrastructures scolaires de 2013 a été élaboré suite à l'entrée en vigueur de la deuxième année d'école enfantine, laquelle est devenue alors obligatoire.

De nombreuses constructions ont vu le jour, de même que plusieurs constructions provisoires ont été intégrées sur différents sites afin de faire face aux besoins immédiats et à la croissance démographique.

En 2018, une mise à jour du plan directeur des infrastructures scolaires a été effectuée avec les validations des hypothèses pour la définition de la clause du besoin et celles de l'outil de planification.

De nouveaux outils de planification des entretiens des bâtiments ont depuis fait leur apparition (Stratus) et des mesures organisationnelles ont permis également d'améliorer la coordination entre les services concernés (création d'un secteur Infrastructures et gastronomie scolaire à EECS). Ainsi, des visites des bâtiments scolaires sont organisées annuellement par EECS et UA et permettent d'avoir une meilleure connaissance du terrain. Dans le même sens, chaque été, les plans d'utilisation des locaux sont mis à jour et rendus disponibles au début de l'année scolaire.

Ce plan directeur 2021-2026 démontre premièrement l'importance de la collaboration avec la COSAHL. Les décisions qu'elle prend pour l'avenir des CO situés sur son territoire ont des effets plus ou moins importants sur la disponibilité des bâtiments scolaires en ville.

La réduction des effectifs sur les CO du Belluard et de Jolimont permettent d'envisager l'avenir à moyen terme avec sérénité, pour autant que toutes les options soient évaluées en fonction des besoins tant du primaire, que de l'Accueil extrascolaire.

L'évolution de la société se reflète intensément dans les écoles. Si les communes n'ont pas de prise sur la pédagogie, elles peuvent, dans la marge de manœuvre qui leur est concédée via les infrastructures, jouer un rôle dans les conditions-cadre de prise en charge des enfants.

Au niveau de la taille, les établissements du Jura (si l'on prend en compte les élèves de la DOSF), de la Vignettaz et du Schoenberg, sont particulièrement importants. Pour ces établissements, en cas d'agrandissements, une attention particulière devra être portée à la qualité du cadre de vie, des infrastructures et des aménagements.

De même, pour les accueils extrascolaires, il faudra être attentifs à privilégier, dans la mesure du possible, des structures limitées à environ 80 places sur un même site, afin d'assurer une qualité d'accueil pour les enfants et de bonnes conditions de travail pour le personnel.

L'augmentation d'enfants, et par conséquent d'élèves, à besoins spécifiques est aussi une réalité qu'il conviendra d'appréhender.

Le Plan directeur des infrastructures se base sur des prédictions d'évolution des effectifs scolaires. Or, il s'agit d'une vraie gageure de faire dialoguer des perspectives à court terme avec des évolutions à moyen et long terme. S'il convient donc de s'assurer que pour les prochaines rentrées scolaires, les effectifs réels peuvent être accueillis, il faut également impérativement rester prêts à prévoir, au moins en théorie, des scénarios plus ambitieux.

En effet, entre l'identification d'un besoin et la réalisation d'un bâtiment scolaire de nombreuses années s'écoulent. Si la réalisation de solutions d'urgence est toujours possible, la planification d'infrastructures, telle que les sites scolaires, doit pouvoir absorber l'imprévu et l'invisible.

La politique du logement actuellement en développement, des statistiques sur les départs et arrivées en Ville de Fribourg, l'analyse fine des types de logement dans les constructions, ainsi que la coordination des données issues de l'outil de planification à court terme et des études démographiques à long terme doivent permettre d'appréhender au mieux la complexité des prévisions en matière de planification des infrastructures scolaires.

C'est au croisement de ces enjeux, entre le besoin de planification à court terme et l'anticipation d'une évolution démographique incertaine à long terme que se situe le défi principal du Plan directeur des infrastructures scolaires.

